



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

Date de convocation : 20 octobre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-sept octobre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

M. BALLAND Eric - M. BELKACEM Smaïl - Mme BONAN Mathilde - Mme BROSSARD Valérie - M. CARRÉ Dominique - Mme CHAMPION Sophie - M. EHRHARDT Vincent - M. FRASCHINI Patrick - Mme KACIOUI Maria - M. LEBACQ Laurent - M. ROGER Dominique - Mme ROSER Jennifer - M. ROTUREAU Anthony - M. SCHIVRE Marc - M. SIEGWARTH Daniel - M. SIMECSEK Florian - Mme VILLARRUBIA Elvire - M. WACHOWIAK Yann

Absents ayant donné procuration :

Mme ARHARBI Nadia donne procuration à Mme KACIOUI Maria - M. BERTOLOTTI Michael donne procuration à M. EHRHARDT Vincent - Mme BEURTON Christelle donne procuration à Mme CHAMPION Sophie - Mme DANOVARO Martine donne procuration à Mme BONAN Mathilde - Mme KOWALCZYK Maryline donne procuration à Mme ROSER Jennifer - Mme NOIROT Isabelle donne procuration à M. FRASCHINI Patrick - Mme POCH Stéphanie donne procuration à M. SCHIVRE Marc

Absents excusés :

M. BAGNASCO Sylvain - Mme CINTAS Marie-Rose - M. GUILBERT Matthieu

Secrétaire de séance : Mme BONAN Mathilde

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 26

OBJET : CESSIION D'UNE PARCELLE COMMUNALE ROUTE DE THIONVILLE - LEITESPANDBERG

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine foncier de la commune, il existe une parcelle cadastrée section 9 parcelle N°A/52 d'une contenance de 4a68ca, située à l'arrière de la Route de Thionville, lieu-dit « Leitespandberg ».

Suite à la délibération n°90-2022 « Désaffectation et déclassement communale - Leitespendberg - Route de Thionville » en date du 27 octobre 2022, cette parcelle n'est plus affectée à l'usage du public et fait partie du domaine privé communal.

Elle se situe en zone U (Urbaine) dans le Plan Local d'Urbanisme.

Par courrier du 22 septembre 2022, la Société Lidl a exprimé son intérêt pour se porter acquéreur de la parcelle N°A/52 section 9 d'une contenance de 4a68ca, dans le cadre de leur projet d'extension ou reconstruction de leur magasin sis 37 route de Thionville.

Les services de l'Immobilier de l'État ont été consultés et ont estimé ce terrain, à hauteur de 60 000€ HT (en date du 21 juin 2022).

Après négociation avec la municipalité, la société Lidl a formulé une offre d'acquisition à hauteur de 70 000€ HT.

Elle n'est pas desservie par une voie d'accès privée ou publique et n'est pas viabilisée.

Elle constitue un espace vert à l'arrière du magasin Lidl actuel.

Cette parcelle se situant en zone U est constructible, elle constituera une réserve foncière et augmentera ainsi la constructibilité nécessaire au projet d'extension ou reconstruction de l'actuel magasin Lidl.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la cession de la parcelle cadastrée section 9 n° A/52 d'une contenance de 4a68ca à hauteur de 70 000 € HT.

Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire, à signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la régularisation de la vente auprès de Maître Justine GÉRARD-COSTELLA, Notaire à Jarny.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations
A Guénange, le 28/10/2022

Le Maire,
Pierre TACCONI

